

## A qui appartiennent les articles sur france-jeunes ? - 1/2

**Une question qui me traverse l'esprit en voyant le nombre croissant d'articles sur france-jeunes ! Je ne suis qu'au début de mon option d'économie, ce que je vais raconter ne sont que des hypothèses. Je vous en fais part pour que vous disiez votre avis...**

A qui appartiennent ces 3714 articles déjà écrits et publiés ? Nous sommes dans un cas - à mon humble avis - assez singulier pour l'économie du pays. Une personne pense à mettre à notre disposition un site web sur lequel nous avons la possibilité de faire partager nos idées aux autres internautes ( j'ai déjà écrit ça quelque part... ).

*Je vous rappelle que se qui va suivre sont des hypothèse. Je fais de l'économie mais c'est une matière que je n'ai toujours pas apprise.*

Gutenberg est reconnu comme étant un des inventeurs de l'imprimerie. Il avait décidé d'imprimé des bibles. Il fût trahi par son collaborateur lorsque le nombre de bibles nécessaire pour rembourser sa dette étaient presque toutes imprimées ! C'est ainsi que peut commencer l'histoire de la publication d'oeuvres manuscrites à grande échelles !

Pour en revenir au sujet de l'article, france-jeunes.net , on peut comparer france-jeunes.net avec un livre

- Un internaute publie un article sur france-jeunes.net . Il ne paye rien ; ce service est gratuit
- Un écrivain publie un livre chez Albin-Michel. Il doit payer une certaine somme comme garantie pour le cas où le livre n'aurait pas le succès attendu.
- L'article publié, des france-jeuniens cliquent sur l'article. Sur ces clics, l'internaute ayant écrit cet article reçoit des points à échanger dans la boutique.
- Le livre publié, des lecteurs achètent le livre. Avec l'argent que l'on donne, il faut compter parfois 21% à donner pour l'état ( en Belgique en tout cas ). Une partie de l'argent va dans les poches du commerçant, une autre de l'éditeur et de l'autre dans la poche de l'écrivain. Sur cette somme que les lecteurs donnent, l'écrivain reçoit de la part de l'éditeur une rémunération. Si cela peut se faire, c'est parce-que la loi a prévu ce cas de figure...

Et la vie des auteurs des livres n'a pas toujours été rose : il fût même un temps où les auteurs d'un livre n'avaient aucun droit ! Ils ont du se battre pour avoir cette opportunité nécessaire pour que ce patrimoine puisse exister : le livre !

Mais à qui appartiennent les articles sur france-jeunes.net ? Le site ou la personne qui l'a écrite ? Actuellement, je ne sais pas exactement au niveau de la loi mais je crois que c'est un sujet qui peut se discuter. France-jeunes.net publie gratuitement des articles. L'internaute a donc en quelque sorte une dette envers cette personne morale. Pourtant, elle donne une rémunération alors que l'on a pas payé !

Les articles publiés appartiennent au site : pour ou contre ?

Pour ! Tout le monde peut le visiter sans devoir demander quoi que ce soit à l'auteur.

Contre ! Tout le monde peut utiliser les articles à leur guise sans que l'auteur ne le sache !

Les articles publiés appartiennent à l'auteur : pour ou contre ?

Pour ! L'auteur peut utiliser où il veut se qu'il a publié sans rien demander à personne.

Contre ! Les internautes auraient une dette envers l'auteur : les internautes devraient donner de l'argent à

## A qui appartiennent les articles sur france-jeunes ? - 2/2

l'auteur.

[*Note du webmaster* : les articles appartiennent à leurs auteurs, mais france-jeunes peut tout de même les utiliser pour lui et ses partenaires]